



Ville de Fleury-sur-Andelle

Département de l'Eure

ARRETE RH N° 2026-59
portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES
Accès au grade de **agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles**

Le Maire de Fleury sur Andelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme AUBE Mélodie , <i>agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles</i> <i>Echelon : 08</i> par ancienneté	1	01/05/ 2026 Favorable

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Fleury-sur-Andelle, le 30 avril 2026
Le Maire,



Collemare
Françoise COLLEMARE